

Le Trente un du mois de juillet de L'an mil sept cent
soixante quatre après la publication d'un ban de mariage,
dispense obtenue des deux autres comme il nous est apparu
par la Lettre de Monsieur veant vicaire generale en
vite du vingt huit du mesme, entre robert noel gervois
veuf de marie antoinette Delattre d'une part et marie
jacqueline Lefebvre, fille de feu jean et de feu
marie jeanne amyrouille, native de la paroisse de
racquinghem presentement de cette paroisse d'autre

part et ne s'étant trouvé aucun empêchement tant
dans cette paroisse que dans celle de racquinghem comme
il nous est apparu par la Lettre de Monsieur Tulliet
curé dudit Lieu, le curé soussigné Les ai liés et
conjoints par le lien du sacrement de mariage en
presence de philippe Wintrebert son beau fils du mariant
jean pierre toussart, d'antoine coigniau et de pierre
joseph Longuenesse qui ont signés cet avec moi excepté
la mariante, philippe joseph Wintrebert, jean pierre
toussart et antoine coigniau qui ont mis leur marque
ordinaire pour ne savoir écrire de ce tous interjellez
robert noel gervois

Marque † de marie jacqueline Lefebvre

Marque † de philippe Wintrebert

Marque † de jean pierre toussart

Marque † d'antoine coigniau

pierre j Longuenesse

A. G. B. Kindt pretre et curé
de racquinghem

M.1964.7.31

le trente un du mois de juillet de l'an mil sept cent
soixante quatre après la publication d'un ban de mariage ,
dispense obtenu des deux autres comme il nous est apparu
par la lettre de Monsieur reant vicaire generale en
datte du vingt huit du present , entre robert noel gervois
veuf de marie antoinette Delattre d'une part et marie
jacqueline lefebvre , fille de feu jean et de feu
marie jacqueline ampouille , native de la paroisse de
racquinghem presentement de cette paroisse d'autre
part et ne s'etant trouvé aucun empechement tant
dans cette paroisse que dans celle de racquenghem comme
il nous est apparu par la lettre de Monsieur Tulliet
curé dudit lieu , je curé sousigné les ai liés et
conjoins par le lien du sacrement de mariage en
presence de philippe Wintrebert ~~son~~ beau fils du mariant
jean pierre tousart , d'antoine coigniau et de pierre
joseph longuenesse qui ont signés cet avec moi exceptés
la mariante , philippe ~~joseph~~ vintrebert , jean pierre
tousart et antoine coigniaux qui ont mis leur marque
ordinaire pour ne sçavoir ecrire de de tous interpellés

robert noué gervois

Marque + de marie jacqueline Lefebvre

Marque + de philippe Wintrebert

Marque + de jean pierre tousart

Marque + d'antoine coigniau

pierre j longuenesse

*A. f. b. Kindt pretre et curé
de vizernes*